

V E N T E A U X E N C H E R E S P U B L I Q U E S

Sur le territoire de la **Commune de LA PLAGNE TARENTEISE (73210)**
anciennement MACOT LA PLAGNE
STATION BELLE PLAGNE – HÔTEL DES DEUX DOMAINES

Le lot n° 14 : soit **UNE CHAMBRE n° 205** portant le numéro C12

Le lot n° 15 : soit **UNE CHAMBRE n° 206** portant le numéro C13

ADJUDICATION fixée au **VENDREDI 04 OCTOBRE 2019 à 14 heures** devant le
JUGE DE L'EXECUTION du **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**
d'ALBERTVILLE (Savoie) Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alps

MISE A PRIX LOT n° 14 : VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000,00 €)

MISE A PRIX LOT n° 15 : VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000,00 €)

AVEC CLAUSE D'ABLOTISSEMENT

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE AVEC CLAUSE D'ABLOTISSEMENT

PREMIER BIEN IMMOBILIER

Sur le territoire de la Commune de **LA PLAGNE-TARENTEISE** (Savoie) anciennement MACOT LA PLAGNE, Station BELLE PLAGNE cadastré section M n° 2798 (0ha 47a 92ca)

Dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé « **HOTEL DES DEUX DOMAINES** »

Le **lot n° 14** : soit **UNE CHAMBRE n° 205** située dans le bâtiment A, au niveau R+2, portant le numéro C12, telle que figurant sur le plan, comprenant : entrée, rangements, wc, salle de douche, espace couchage et balcon, et les 103/10.000° des parties communes générales.

D'une superficie Loi Carrez de 28 m².

DEUXIEME BIEN IMMOBILIER

Sur le territoire de la Commune de **LA PLAGNE TARENTEISE** (Savoie) anciennement MACOT LA PLAGNE, Station BELLE PLAGNE cadastré section M n° 2798 (0ha 47a 92ca)

Dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé « **HOTEL DES DEUX DOMAINES** »

Le **lot n° 15** : soit **UNE CHAMBRE n° 206** située dans le bâtiment A, au niveau R+2, portant le numéro C13, telle que figurant au plan, comprenant : entrée, rangements, wc, salle de douche, espace couchage et balcon, et les 103/10.000° des parties communes générales.

D'une superficie Loi Carrez de 28,31 m².

Clause d'ablotissement : « à la demande de l'avocat chargé de requérir la vente, après adjudication de chacun des deux lots, la totalité des lots sera remise en vente sur une mise à prix globale équivalente au total des sommes auxquelles ont été adjugés les lots précédemment vendus. A défaut d'enchère sur cette remise en vente, les premières adjudications retrouveront leur plein effet ».

Les droits et bien immobilier ci-dessus ont été saisis à la requête de la **Société EUROTRISATION**, SA immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° B 352 458 368, dont le siège social est sis 12, rue James Watt – 93200 SAINT DENIS (**France**), agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, es-qualités de représentant du **FONDS COMMUN DE TITRISATION CREDINVEST compartiment CREDINVEST 2**,

venant aux droits et obligations du **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT – CIFD**, venant aux droits et obligations du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHONE AIN.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'ALBERTVILLE et après une consignation obligatoire représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000,00 €. Les frais sont payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le Cahier des Conditions de Vente.

Une **visite des lieux** sera assurée par la SELARL SPINELLI SAINT-MARTIN REVEL, Huissier de Justice à MOUTIERS (Savoie), le **mercredi 25 septembre 2019 à 10h30**.

Pour tous renseignements et consultation du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser à :

- Maître Didier CAMUS, Avocat Associé à ALBERTVILLE tél : 04.79.32.63.25 -
Email : didier@camus-chomette-avocats.fr
Site internet : www.camus-chomette-avocats.fr
- Tous avocats inscrits au Barreau d'ALBERTVILLE
- Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'ALBERTVILLE.

Fait à ALBERTVILLE
signé Didier CAMUS, avocat